

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2016

Le 01/04/2016 à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de Serqueux, légalement convoqué en date du 24 mars 2016 s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude DUMOUCHEL.

Étaient présents : Mmes et Mrs CIRASSE Oriane, DEHEDIN François, FLEURBAEY Jean-Pierre, GOMME Dany, GREMONT Didier, HERMAND Thomas, OUIN Serge, PINEL Jean-Claude, PRODHOMME Martine, SCELLIER René, QUATRESOUS Daniel, RATIEUVILLE Didier et VENDENDEGEN Olivier.

Absent ayant donné pouvoir : M. LEMOINE Antoine ayant donné pouvoir à M. FLEURBAEY Jean-Pierre

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : M. OUIN Serge

Le procès-verbal de la précédente réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal avec leur convocation. Ce procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

➤ **Délibération N°01 : Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du canton de Forges les Eaux pour le projet d'Éclairage Public concernant le remplacement de lanternes au chemin de la hétraie**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Commune du canton de Forges les Eaux peut attribuer un fonds de concours pour la création, l'extension et la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 20% du montant restant à la charge de la commune.

En effet, la commune a le projet de travaux d'Éclairage Public concernant le remplacement de lanternes au chemin de la hétraie.

Suivant devis, la participation de la commune est de 1 920.25 euros Hors Taxes.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ de donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour solliciter l'aide de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux

➤ de donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à la demande de fonds de concours.

➤ **Délibération N°02 : projet d'effacement de réseaux et d'éclairage public rue de la Voie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime a établi un avant-projet avec un plan de financement pour l'effacement des réseaux d'éclairage public, électrique

et télécoms ainsi que l'installation de nouveaux mâts d'éclairage public, après une visite des lieux avec la commission travaux, comme suit :

1) Pour l'effacement des réseaux :

| Nature et financement des travaux | Financement SDE 76 | Participation de la commune |
|---|----------------------------|-----------------------------|
| Réseau électrique : 90 000.00 € HT <i>TVA (récupérée via ERDF)</i> | 67 500.00 € 18 000.00 € | 22 500.00 € |
| Réseau d'éclairage public : 12 500 € HT <i>TVA (récupérée via FCTVA)</i> | 9 375.00 € | 3 125.00 € 2 500.00 € |
| Génie civil des réseaux de communications électriques : 22 500.00 € HT <i>TVA (non récupérable)</i> | 6 750.00 € | 15 750.00 € 4 500.00 € |
| SOUS TOTAUX | 101 625.00 € | 48 375.00 € |
| TOTAL TTC | 150 000.00 € | |

2) Pour l'éclairage public :

- Construction d'une armoire de commande munie d'une horloge astronomique
- Mise en place de 12 mâts de 7 m de hauteur, chacun équipé d'une lanterne de type M8 led
- Mise en place d'1 mât de 4 m de hauteur, équipé d'une lanterne de type Verso led (pour l'impasse rue de la Voie où habite M. Brunet)

| Nature et financement des travaux | Financement SDE 76 | Participation de la commune |
|---|--------------------|-----------------------------|
| Eclairage public hors MDE (*) : 17 207.31 € HT | 11 184.75 € | 6 022.56 € |
| Participation MDE (*) : 11 129.40 € HT | 8 347.05 € | 2 782.35 € |
| Travaux non subventionnables : 0.00 € HT | 0.00 € | 0.00 € |
| TVA (récupérée via FCTVA) : 5 667.34 € | 0.00 € | 5 667.34 € |
| SOUS TOTAUX | 19 531.80 € | 14 472.25 € |
| TOTAL TTC | 34 004.05 € | |

(1) *Maîtrise de la demande de l'énergie*

Financement global des opérations des opérations

| | SDE 76 | COMMUNE |
|------------------------------|-------------------------|-------------|
| | 121 156.80 € | 62 847.25 € |
| Montant total des opérations | 184 004.05 € TTC | |

M. GOMMÉ demande si la commune peut bénéficier d'autres subventions.

Monsieur le Maire lui répond que cette opération est éligible uniquement auprès de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- la réalisation de cette opération suivant ce plan de financement
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal 2016
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

➤ **Délibération N°03 : demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du canton de Forges les Eaux pour le projet d'effacement de réseaux et d'éclairage public rue de la Voie**

Comme pour les travaux d'éclairage public au chemin de la hétraie, Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Commune du canton de Forges les Eaux peut attribuer un fonds de concours pour ces travaux à hauteur de 20% du montant restant à la charge de la commune.

En effet, la commune a le projet de travaux d'Éclairage Public rue de la Voie à réaliser en même temps que les travaux d'effacement de réseaux.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ de donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour solliciter l'aide de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux

➤ de donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à la demande de fonds de concours.

➤ **Délibération N°04 : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 (Budget COMMUNE) - reprise des résultats**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2015.

Les opérations de l'exercice 2015 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

| | |
|---|---------------|
| Dépenses d'investissement : | 116 343,66 € |
| Recettes d'investissement : | 51 122,90 € |
| Résultat d'investissement de l'exercice : | - 65 220,76 € |
| Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) : - 25 411 € à reporter au compte 001 (dépense) | - 90 631,76 € |
| Restes à réaliser en dépenses d'investissement : | 235 596,69 € |

| | |
|---|---------------------------------------|
| Restes à réaliser en recettes d'investissement : | 4 309.91 € |
| Résultat à reporter (résultat de clôture + Résultat des RAR (RAR recettes - RAR dépenses)) au compte 1068 (recette) : | 321 919.77 € (arrondi à 321 920 €) |

FONCTIONNEMENT :

| | |
|---|------------------------------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 557 837.14 € |
| Recettes de fonctionnement : | 771 613.33 € |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice : | 213 776.19 € |
| Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : 397 473,96 € - Part affectée à l'investissement sur exercice 2015 : 24 681 € | 586 569.15 € |
| Part affectée à l'investissement en 2016 (compte 1068) : | 321 920.00 € |
| Résultat à reporter au compte 002 (recette) : | 264 649.15 € (arrondi à 264 649 €) |

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion du trésorier ainsi que l'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- d'adopter le Compte Administratif 2015 de la commune ainsi que l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus.
- d'approuver le Compte de Gestion 2015 du trésorier.
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes.
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- la reprise sur l'exercice 2016 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement aux comptes respectifs
 - 002 : résultat de fonctionnement reporté
 - 001 : résultat d'investissement reporté
 - 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé.

➤ **Délibération N°05 : CONTRIBUTIONS DIRECTES (annuités dues aux Syndicats intercommunaux)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- le remboursement des annuités dues aux syndicats intercommunaux ci-après :
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES de FORGES-LES-EAUX pour un montant de 6 431.37 €
 - SYMAC (Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon) pour un montant de 3 807 €

par contribution fiscalisée.

➤ **Délibération N°06 : Achat de matériel divers de moins de 500 € HT à inscrire en investissement dans le budget primitif 2016 COMMUNE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- d'acheter en 2016 divers matériels dont chacun n'excède pas le montant de 500 € Hors Taxes mais souhaite l'inscrire en investissement du budget primitif 2016 de la commune pour la récupération de TVA à savoir :

- Des drapeaux pour la mairie,
- Des panneaux de signalisation pour la voirie,
- Un poste à souder et un compresseur pour le service technique,
- Le remplacement d'extincteurs dans les bâtiments communaux.

➤ **Délibération N°07 : Taux d'imposition et produit des taxes directes locales pour 2016**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2015 comme suit :

| | Taux d'imposition 2015 |
|--------------------------|------------------------|
| Taxe d'habitation | 15.97 % |
| Taxe foncière (bâti) | 15.36 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 27.71 % |
| CFE | 14.31 % |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- de ne pas augmenter les taux d'imposition des quatre taxes directes locales afin d'assurer l'équilibre du budget, lesquels seront donc les suivant en 2016 :

- taxe d'habitation : 15.97 %
- foncier bâti : 15.36 %
- foncier non bâti : 27.71 %
- CFE : 14.31 %

➤ de fixer à 367 207 € le produit fiscal attendu pour assurer l'équilibre du budget 2016 qui se décompose ainsi :

- 112 397 € pour le produit fiscal de la taxe d'habitation
- 153 370 € pour le produit fiscal de la taxe foncière bâti
- 12 303 € pour le produit fiscal de la taxe foncière non bâti
- 89 137 € pour le produit fiscal de la cotisation foncière des entreprises

➤ **Délibération N°08 : Subventions 2016 aux associations**

Suite à la réunion de la commission finances, les subventions suivantes ont été proposées :

| NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE | MONTANT (en euros) |
|-----------------------------------|---------------------|
| Anciens Combattants | 400.00 € |
| Coopérative scolaire | 500.00 € |
| Club "La Joie de Vivre" | 500.00 € |
| Comité des Fêtes | 10 000.00 € |
| Cheminots Retraités | 100.00 € |
| Jeunesse Sportive "J3S" | 4 000.00 € |

Mme CIRASSE décide de réaffirmer son désaccord émis lors de la réunion de la commission des finances à savoir sur la subvention de 4 000 € pour l'association J3S parce qu'elle trouve que cette somme représente beaucoup d'argent alors que l'on nous demande de faire des économies. De plus, elle bénéficie d'une subvention de 700 € de la commune de Saumont-la-Poterie.

Mme PRODHOMME : demande qu'en est-il de la subvention pour l'association de chiens d'aveugles.

Monsieur le Maire lui répond que celle-ci a été votée sur le budget du CCAS pour un montant de 200 €.

M. HERMAND souhaiterait apporter des précisions sur l'association J3S qu'il a rencontrée pour pouvoir se présenter.

Une année sur deux, elle organise le tournoi à Serqueux ainsi que la galette des rois. Elle n'ose pas faire d'autres manifestations parce qu'elle a peur de ne pas avoir assez de monde pour générer des recettes. Au niveau du nombre de licenciés, celui-ci est toujours en baisse. Parmi ceux-ci, il y a une dizaine de sarcophagiens. La licence coûte environ 30 € et les jeunes paient 20 €

Il a précisé aux membres de cette association ce qu'il a déjà exprimé lors de la réunion de la commission des finances à savoir qu'il ne trouvait pas normal que ce soit l'association qui supporte seule les frais d'entretien des vestiaires et que c'est la commune qui devrait les supporter.

La différence du montant de la subvention attribuée par les deux communes s'explique par le nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 13 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention,

DECIDE

pour l'année 2016, les subventions suivantes pour un montant total de 15 500 Euros.

| NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE | MONTANT (en euros) |
|-----------------------------------|---------------------|
| Anciens Combattants | 400.00 € |
| Coopérative scolaire | 500.00 € |

| | |
|-------------------------|-------------|
| Club "La Joie de Vivre" | 500.00 € |
| Comité des Fêtes | 10 000.00 € |
| Cheminots Retraités | 100.00 € |
| Jeunesse Sportive "J3S" | 4 000.00 € |

➤ **Délibération N°09 : Budget primitif commune 2016**

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 922 714,00 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 880 730,59 €.

Ce budget reprend, en fonctionnement, le résultat de clôture 2015 d'un montant de 586 569,15 €, après déduction de l'affectation au compte 1068 en recette d'investissement, reporté au compte 002 (excédent de fonctionnement antérieur reporté) arrondi à 264 649 €.

En investissement, le résultat de clôture est de - 90 631.76 € reporté à l'article 001 (déficit d'investissement antérieur reporté) pour un montant arrondi de 90 632 €. Le résultat reporté au compte 1068 est donc de 321 920 € (après déduction du résultat des restes à réaliser).

Il prend notamment en compte :

- L'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 1 000 €,
- Le remplacement de la chaudière du bureau de Poste pour un montant de 2 740.23 €,
- Divers matériels pour le service technique :
 - o Un poste à souder pour un montant de 500 €,
 - o Un compresseur pour un montant de 400 €
 - o Divers outillages pour un montant de 1 000 €
- Divers matériels pour la mairie :
 - o Des drapeaux pour un montant de 500 €,
 - o Un interphone audio vidéo pour le portillon école-mairie pour un montant de 1 350 €
- L'acquisition de coussins berlinois pour un montant de 10 500 €,
- Les travaux de réseau pluvial rue de la Voie pour un montant de 204 748 € ainsi que les essais préalables à la réception des travaux pour un montant de 4 352 €,
- Le remplacement de lanternes d'éclairage public résidence de l'Andelle pour un montant de 3 709.69 €,
- Le remplacement de lanternes d'éclairage public au chemin de la hétraie pour un montant de 3 185.53 €,
- Le remplacement d'extincteurs pour un montant de 600 €,
- L'enlèvement de tombes abandonnées pour un montant de 4 480 € et la création d'un jardin du souvenir pour un montant de 1 950 €,
- Les frais d'un programmiste avant-projet pour la construction d'une nouvelle mairie pour un montant de 18 900 €,
- Les travaux de restructuration du rond-point route de Neufchâtel pour un montant de 15 000 €,
- Les travaux de démontage du clocher de l'église pour un montant de 33 800 € ainsi que les études de la structure (aide à la décision : démolition ou rénovation) pour un montant de 15 000 €,
- Des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente pour un montant de 70 000 € ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 12 000 € et le remplacement de la porte d'entrée pour un montant de 9 600 €,
- Des travaux d'agrandissement du cabinet médical pour un montant de 100 000 €,
- Des travaux d'effacement des réseaux électriques et d'éclairage public rue de la Voie pour un montant de 45 750 € et de mise en souterrain des réseaux télécoms pour un montant de 20 250 €,
- Les frais d'annonce légale pour appel d'offres pour l'aménagement de voirie rue de la Voie.

Le Conseil a voté ce budget commune 2016 à l'unanimité par 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

➤ **Délibération N°10 : Election d'un délégué suppléant pour le SYMAC (Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon)**

Considérant le décès de M. DEGUINE Francis, délégué suppléant au S.Y.M.A.C.,

Au cours de cette réunion, a été élu par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon :

Suppléant :

- M. PINEL Jean-Claude

➤ **Délibération N°11 : Election d'un délégué suppléant pour le S.I.E.O.M. (Syndicat Intercommunal d'Elimination des Ordures Ménagères)**

Considérant le décès de M. DEGUINE Francis, délégué suppléant au S.I.E.O.M.,

Au cours de cette réunion, a été élu par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du S.I.E.O.M. dont celle-ci est membre :

Suppléant :

M. RATIEUVILLE Didier

➤ **Délibération N°12 : Election d'un délégué suppléant pour le S.I.E.A.E. de l'Epte (syndicat intercommunal d'études, d'aménagement et d'entretien de l'Epte)**

Considérant le décès de M. DEGUINE Francis, délégué suppléant au S.I.E.A.E. de l'Epte,

Au cours de cette réunion, a été élu par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du S.I.E.A.E. de l'Epte dont celle-ci est membre :

Suppléant :

M. PINEL Jean-Claude

➤ **Délibération N°13 : Election d'un délégué titulaire pour le S.I.T.S. (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires) de Forges-les-Eaux**

Considérant le décès de M. DEGUINE Francis, délégué titulaire au S.I.T.S. de Forges les Eaux,

Au cours de cette réunion, a été élu par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du S.I.T.S. de Forges-les-Eaux dont celle-ci est membre :

Titulaire :

M. OUIN Serge

M. OUIN Serge étant auparavant délégué suppléant, a été élu par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du S.I.T.S. de Forges-les-Eaux

Suppléant :

M. QUATRESOUS Daniel

➤ **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de diverses informations à savoir :

- Un rendez-vous a été fixé le 04/04/2016 à 19h30 avec les médecins pour connaître leurs réels besoins,
- Un autre rendez-vous a été fixé le 05/04/2016 à 18H30 à la mairie avec les riverains de la rue de la

Voie pour leur expliquer leur raccordement individuel au réseau d'assainissement collectif et réseau pluvial. Par la même occasion, le SDE 76 et l'entreprise INÉO seront présents pour présenter le nouveau projet d'éclairage public.

M. RATIEUVILLE : souhaiterait savoir ce que vont devenir les deux logements communaux route de neufchâtel.

Monsieur le Maire lui répond que le dernier locataire vient de partir et il y aura quelques travaux d'isolation et de peinture à faire avant de les louer à nouveau.

Mme CIRASSE : a une question à poser venant de M. LESEUR Gérard, citoyen à Serqueux.

Celui-ci possédant des terrains à bâtir est venu la voir car il s'inquiète du devenir de ses terrains qu'il souhaitait vendre. D'après la réunion organisée le 23/11/15 par Mme LEMOINE Anne-Marie, ancienne adjointe, en présence de M. DEFARGE du sivu BUS venu vous expliquer le principe d'un PLU remplaçant le POS. Le conseil municipal devait prendre une décision avant le 31/12/15 pour mettre en place un PLU. Lors de celle-ci étaient présents aussi M. GOMMÉ Dany et elle-même. A plusieurs reprises, il vous a été demandé ce que vous comptiez faire et votre réponse était que ce projet avait un coût et demandait beaucoup de travail. A ce jour, les terrains de M. LESEUR sont considérés comme du terrain agricole. Cette personne souhaite donc savoir ce que compte faire Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire lui répond que cette interrogation a été soulevée à M. DEFARGE. Il est dit que c'est une compétence qui devait être prise soit par la communauté de communes soit par le Pays. Il aurait fallu engager environ 40 000 € pour faire un PLU qui aurait demandé 4 à 5 ans alors que si cette compétence est reprise, cette somme aurait été gaspillée. Il avait été donc décidé de passer en R.N.U. et de voir ce qu'il se passera.

Pour ces terrains, nous ne sommes pas sûrs qu'ils soient devenus en terre agricole. M. LESEUR est venu le voir également.

M. HERMAND rétorque que si la communauté de communes prend la compétence, il va falloir un certain temps pour qu'elle fasse un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). La commune risque de rester en R.N.U. (Règles Nationales d'Urbanisme) un certain temps.

Monsieur le Maire décide de se renseigner davantage sur cette situation et de voir avec la Préfecture.

Mme CIRASSE ajoute que c'était jusqu'au 31/12/15 qu'il fallait prendre une décision.

M. GOMMÉ riposte en affirmant que la décision a bien été prise et la décision a été de ne rien faire.

Mme CIRASSE : a constaté, en allant à plusieurs reprises au cimetière, que le ravalement de la maison du cimetière se dégradait. Serait-il possible de faire quelque chose ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il en prend note.

Elle souhaiterait savoir s'il y a eu une visite de faite l'année dernière dans ce logement.

Monsieur le Maire affirme qu'il l'a rencontrée et elle lui a signalé qu'il y avait quelques fuites. Cette semaine, le couvreur est donc passé les réparer.

Mme CIRASSE : a remarqué aussi que la personne ayant un jardin à côté de la haie du cimetière a déposé sur le parking un tas de compost depuis environ 3 semaines ce qui ne fait pas propre.

Monsieur le Maire propose de voir avec le locataire du jardin.

Mme CIRASSE : demande, concernant le fleurissement de la commune, si le carré militaire et le monument aux morts ne pourraient pas être fleuris également.

Monsieur le Maire lui donne une réponse favorable.

M. GREMONT : souhaiterait savoir si la commune continuera cette année avec la commune de Forges les Eaux pour le concours des maisons fleuries.

Monsieur le Maire propose de voir avec la commission fleurissement.

La séance est levée à 22H15

COMMUNE DE SERQUEUX (Seine-Maritime)